

Communiqué de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine sur la déclaration des revenus perçus en 2019

Coronavirus - Covid 19 : Particuliers, ne vous déplacez pas

La date limite de dépôt des déclarations en ligne est fixée au **jeudi 11 juin 2020** dans les Hauts-de-Seine.

Vous pouvez effectuer l'essentiel de vos démarches et poser toutes vos questions dans votre espace particulier sur le site internet impots.gouv.fr qui est ouvert 7j/7 et 24h/24.

L'espace personnel offre de nombreux services (gestion du prélèvement à la source, déclarations en ligne, paiements dématérialisés, messagerie sécurisée, prise de rendez-vous...). Ces services en ligne sont également accessibles via l'application smartphone « impots.gouv ».

Pour contacter nos services, vous devez utiliser :

- la messagerie sécurisée de votre espace particulier sur impots.gouv.fr ou le courriel de votre service des impôts des particuliers : sip.asnieres-sur-seine@dgfip.finances.gouv.fr

ou

- le téléphone en appelant le



ou le **Service des impôts des particuliers d'Asnières** au 01 46 88 90 49

En cas d'urgence, vous pouvez également demander un rendez-vous téléphonique avec nos services, en vous rendant sur impots.gouv.fr rubrique « Trouver un Contact » ou dans votre espace particulier.